

# SANTÉ

## PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

### **Arrêté du 17 février 2014 portant nomination des membres du jury du concours d'internat donnant accès au titre de l'année universitaire 2014-2015 au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques**

NOR : AFSN1430071A

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article D. 633-6 relatif à l'accès aux formations du troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques, l'article D. 633-36 relatif à l'accès aux formations du troisième cycle spécialisé pour les ressortissants français ou des autres États membres de l'Union européenne, des autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération helvétique ou de la Principauté d'Andorre et l'article D. 633-42 relatif à l'accès aux formations du troisième cycle spécialisé pour les pharmaciens autres que les ressortissants des États membres de l'Union européenne, des autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération helvétique ou de la Principauté d'Andorre;

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires);

Vu l'arrêté du 12 avril 2012 portant organisation et programme des concours d'internat de pharmacie et détermination de la procédure de choix de poste;

Vu l'arrêté du 27 novembre 2013 portant ouverture au titre de l'année universitaire 2014-2015 du concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités d'inscription et au calendrier du concours d'internat donnant accès au titre de l'année universitaire 2014-2015 au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du jury des concours d'internat donnant accès au titre de l'année universitaire 2014-2015 au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques :

#### **1. En qualité de président de jury**

Pr Guilloteau (Denis).

#### **2. En qualité de membres titulaires**

Mme Demarquilly (Catherine).

Pr Giot-Rousseau (Annick).

M. Blagosklonov (Oleg).

Pr Sabatier (Robert).

Pr Prognon (Patrice).

Mme Danel (Cécile).

M. Michel (Jean-Philippe).

Pr Parini (Angelo).

Pr Quignard (Jean-François).

Pr Pascaud-Roussin (Anne).

Mme Dubois (Mathilde).

M. Lemare (François).  
M. Limat (Samuel).  
Pr Luyckx (Michel).  
Pr Laprevote (Olivier).  
Pr Richert-Bidani (Lysiane).  
Pr Piessard (Sylvie).  
Mme Ragot (Stéphanie).  
Mme Chambon-Savanovitch (Chantal).  
Mme Fournier (Natalie).  
Pr Lessinger (Jean-Marc).  
M. Pilon (Antoine).  
Pr Morel (Isabelle).  
Pr Smadja (David).  
Pr Faivre (Béatrice).  
Pr Reynaud (Alain).  
Pr Marchandin (Hélène).  
Pr Rolain (Jean-Marc).  
Pr Chollet-Martin (Sylvie).  
Pr Le Pape (Patrice).

### **3. En qualité de membres suppléants**

Mme Sebille-Rivain (Véronique).  
M. Seve (Michel).  
M. Legrand (François-Xavier).  
M. Trouillas (Patrick).  
Pr Guihenneuc-Jouhaux (Chantal).  
Pr Bellanger-Azaroual (Nathalie).  
Mme Hirt (Déborah).  
Mme Lancelot (Sophie).  
Pr Burmeister (Wihelm Pascal).  
Pr Peyrot (Vincent).  
Mme Eon-Burgot (Gwenola).  
Mme Andre-Guillaume (Claire).  
Pr Leroy (Pierre).  
M. Lagarce (Frédéric).  
M. Odou (Pascal).  
M. Le Corre (Pascal).  
Mme Girod (Sophie).  
Pr Yagoubi (Najet).  
Pr Flament (Marie-Pierre).  
Pr Prudhon-Dubernet (Catherine).  
Pr Boichot-Lagente (Élisabeth).  
Pr Gore (Jacques).  
M. Chatelut (Étienne).  
Mme Crevat-Pisano (Pascale).  
Mme Rubat-Coudert (Catherine).  
M. Dupuis (François).  
Mme Peyriere (Hélène).  
M. Decaudin (Bertrand).  
M. Dine (Thierry).  
Mme Caute-Sallerin (Brigitte).  
M. Danel (Vincent).

M. Coudore (François).  
Pr Cuq (Pierre).  
Pr Vernhet (Laurent).  
M. Depreux (Patrick).  
M. Vidal (Michel).  
Pr Bonnet (Pierre-Antoine).  
Pr Guillard (Jérôme).  
Pr Chezal (Jean-Michel).  
M. Moesch (Christian).  
Mme Nikasinovic (Lydia).  
M. Bouaicha (Noureddine).  
Pr Momas (Isabelle).  
Pr Gomez Hernandez (Maria Héléna).  
M. Vasse (Marc).  
M. Faure (Patrice).  
M. Hainque (Bernard).  
Mme Le Pabic (Hélène).  
Mme Moyret-Lalle (Caroline).  
M. Baudin (Bruno).  
M. Borg (Jean-Paul).  
M. Laplanche (Jean-Louis).  
M. Mouhamadou (Bello).  
M. Seree Pacha (Éric).  
Mme Botbol-Borgel (Delphine).  
M. Gris (Jean-Christophe).  
M. Domenech (Jorge).  
Mme Garnache-Ottou (Francine).  
Mme Doucet-Populaire (Florence).  
M. Freney (Jean).  
Mme Ranger-Rogez (Sylvie).  
Mme Jumas-Bilak (Estelle).  
M. Yvonnet (Bernard).  
Mme Licznar-Fajardo Etienne (Patricia).  
M. Colson (Philippe).  
Mme Sabatier-Malaterre (Florence).  
Mme Hacein-Bey-Abina (Salima).  
M. Bienvenu (Jacques).  
Mme Kapel (Nathalie).  
M. Valentin (Alexis).

## Article 2

Le chef du département concours, autorisation d'exercice, mobilité-développement professionnel est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 17 février 2014.

Pour la directrice générale et par délégation :  
*La directrice générale adjointe,*  
M.-C. CHATENAY-RIVAUDAY-MAREL